

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 2 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le 2 juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Chamouille est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Francis LÉAUTÉ, Maire.

Etaient présents : LÉAUTÉ Francis, HUMBERT Marcel, CARON Caroline, BOUSARD Bruno, CORNETTE Louis, AUBERT Virgile, MOREAUX Marc, DEWULF Pascal, LUGAND Christine, GLÉRON-LE ROUX Stéphanie, LEVILLAIN Daniel.

Date de convocation : 26/06/2020

Compte rendu de la précédente réunion :

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de la dernière réunion du 26 mai 2020.

Aucune autre observation n'étant formulée, les membres présents sont invités à signer le registre.

Secrétaire de séance : AUBERT Virgile

I) Taxes directes locales 2020 :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux et de retenir les taux suivants pour l'année 2020 :

Taux de TAXE SUR LE FONCIER BATI :	12,37 %
Taux de TAXE SUR LE FONCIER NON-BATI :	38,70 %

II) Budget primitif 2020 :

Mme Caroline CARON, 1^{ère} adjointe, présente, aux membres du Conseil Municipal, les propositions pour l'établissement du budget primitif 2020. Il est voté par chapitre.

Le Conseil Municipal, après délibération et par 10 voix pour, 1 abstention, adopte le budget primitif 2020 de la commune qui se répartit comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 288 378 €

Recettes : 1 288 378 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 900 961 €

Recettes : 1 900 961 €

M. le Maire informe le conseil de la 2^{ème} tranche de vidéoprotection

Pour l'installation de nouvelles caméras, Virgile AUBERT propose d'en installer à chaque entrée du village et Pascal DEWULF Rues A. Charpentier et H. d'Ersu.

III) Renouvellement de la commission communale des impôts directs :

Marcel HUMBERT donne lecture du courrier de la Direction générale des finances publiques qui précise qu'à chaque renouvellement du conseil municipal, une commission communale des impôts directs doit être instituée. Elle est composée du maire ou d'un adjoint délégué et de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 2 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal décide de proposer les personnes suivantes à la Direction générale des impôts pour la commission communale des impôts directs, à savoir :

ARLÉ Romain, AUBERT Virgile, BALK Delphine, BOUSARD Bruno, BOURIN Geneviève, CARLIER Françoise, CARRÉ Franck, CONGÉ Catherine, CONGÉ Pierre, DEGREMONT Joëlle, DELEURY Chantal, DELOZANNE Jackie.

DEWULF Christine, DEWULF Pascal, GENTIL Sophie, HAULIN Evelyne, JACQUET Claude, LADEUILLE Bernard, LEBRUN Pascal, MOREAUX Marc, POIRIER Marielle, SAVOY Christelle, TRICHET Noël, VIERA DA SILVA Cathy.

IV) Demandes de subvention :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ADMR, qui sollicite la commune pour l'obtention d'une nouvelle subvention.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de verser, pour l'année 2020, une subvention de 500 € à l'ADMR.

V) Enquête publique PLU :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'enquête publique concernant la révision du plan local d'urbanisme aura lieu du 15 septembre au 15 octobre 2020.

Le commissaire enquêteur est Monsieur ATRON François, ingénieur divisionnaire des TPE à la retraite.

VI) Questions diverses :

*** Centre aéré de Bruyères et Montbérault :**

Francis LÉAUTÉ explique que le centre aéré de Chamouille, qui se déroulait à Chivy les Etouvelles, a été dissous.

Il a contacté Mme le Maire de Bruyères et Montbérault afin de se renseigner sur le Centre aéré de sa commune. Le Centre aéré est présidé par Mme DELHAYE. Il est ouvert en juillet pour les enfants de 3 à 13 ans.

L'adhésion se ferait par le versement d'une subvention en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il est favorable à l'adhésion de la commune au Centre aéré de Bruyères et Montbérault. Le conseil municipal est unanime pour engager des démarches d'adhésion auprès du Centre aéré.

Caroline CARON explique qu'il serait peut-être mieux de voir pour l'année prochaine afin de prévenir les familles suffisamment à l'avance.

Virgile AUBERT précise qu'il faut peut-être essayer cette année pour voir comment cela se déroule.

M. le Maire va contacter Mme DELHAYE pour savoir s'il reste des places de disponibles.

*** Elections sénatoriales :**

Elles auront lieu le dimanche 20 septembre 2020. A cet effet, le conseil municipal doit se réunir le vendredi 10 juillet pour désigner un délégué et 3 suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

*** 14 Juillet :**

Il est proposé de faire la cérémonie le 14 juillet à 11 h. Elle sera suivie de la remise des bons cadeaux aux différents lauréats et d'un vin d'honneur.

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 2 JUILLET 2020**

* Elections dans les différents syndicats :

Elections des bureaux le :

- 7 juillet au Syndicat Mixte du Plan d'eau de l'Ailette
- 9 Juillet au Syndicat scolaire de Chamouille
- 15 Juillet à la Communauté d'agglomération du Pays de Laon.

* Christine LUGAND informe que le SIRTOM ne passe pas toujours pour ramasser les déchets verts notamment. Le Maire contactera le SIRTOM.

Virgile AUBERT précise que lorsque les travaux de voirie seront terminés Rues Derrière la Ville et Henri d'Ersu, les poubelles ne seront plus à déposer au croisement de ces deux rues.

* Stéphanie GLÉRON-LE ROUX propose ses services au sein de la commune.

Elle informe de la création d'une nouvelle coiffeuse à domicile à Chamouille. A cette occasion, elle va répertorier toutes les entreprises (auto entrepreneurs et autres) qui existent sur la commune.

* Les travaux de voirie et réseaux devraient se terminer en septembre. Virgile AUBERT propose de voir pour l'achat d'une balayeuse.

* Francis LÉAUTÉ remercie toutes les personnes qui se sont manifestées pendant le confinement pour proposer leur aide. Il remercie les adjoints pour leur participation à la distribution des colis

* M. LEVILLAIN informe le conseil municipal de son mal être au sein de celui-ci.

Il rappelle que le slogan de la profession de foi était « Bien vive à Chamouille ».

Il précise que Francis LÉAUTÉ est venu le chercher pour faire partie de la liste électorale et lui a promis à cette occasion, une place d'adjoint au Maire, mais il n'a pas tenu sa promesse.

La volonté du Maire de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint a été prise uniquement dans le but de l'empêcher d'être adjoint. M. LEVILLAIN précise qu'il avait été informé par M. Bernard TRONEL d'une concertation privée dans ce sens. Il suppose aussi que la commune n'a plus de sous.

Il précise aussi que c'est sa parole contre celle de Francis LÉAUTÉ.

M. le Maire confirme bien qu'il ait allé proposer à M. Daniel LEVILLAIN de faire partie de sa liste mais en aucun cas promis une place d'adjoint et que sa volonté de réduire le nombre d'adjoint à 2 est indépendant à la présence de M. LEVILLAIN au sein du conseil.

M. LEVILLAIN a bien fait part de sa volonté, lors de cette entrevue, d'être adjoint. Le Maire a répondu oui tout simplement mais n'a rien promis. Il lui a proposé d'être candidat à la présidence du Syndicat Scolaire.

Pour rappel, les adjoints sont élus par les conseillers municipaux et non désignés par le Maire.

Par ailleurs, ces derniers ont voté à l'unanimité le fait qu'il n'y ait que deux adjoints au Maire.

Le Maire précise qu'il n'a pas connaissance d'une concertation privée contre M. LEVILLAIN. Il rappelle que le poste de 3^{ème} adjoint a été supprimé suite à la prise de compétence de la CAPL pour l'eau potable, l'assainissement et le pluvial.

Comment M. LEVILLAIN peut être certain d'être élu 3^{ème} adjoint alors que d'autres conseillers souhaitaient se présenter également si le poste était resté ouvert ?

Mme LUGAND confirme.

La réflexion sur les finances de la commune (manque de sous) est incompréhensible.

M. LEVILLAIN a assisté au vote de budget avant de faire sa déclaration.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40.

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMOUILLE
EN DATE DU 2 JUILLET 2020

Le Maire,

~~LÉAUTE Francis~~

~~Le Secrétaire de séance,~~

~~AUBERT Virgile~~